Les différents sujets d’interpellation sur le compteur SAMM

Sommaire

Page 3 : La pose est-elle obligatoire ?

Page 4 : Le compteur SAMM et les ondes

Page 7 : La sécurité des données

Page 8 : La question des incendies

Page 9 : L’emploi généré par le compteur SAMM

Page 10 : Les compteurs communicants en Europe et dans le monde

La pose est-elle obligatoire ?

Le déploiement des compteurs SAMM est une obligation légale, inscrite dans le code de l'énergie. Dans le cadre de sa mission de service public, la SICAP est tenue d'assurer le renouvellement des compteurs.

Réglementation Européenne

- Directive 2009/72/CE

Réglementation Française

- Code de l'énergie : articles R.341-8 et R.341-6
- Loi pour la transition énergétique (TEPCV)
- Décret 2010-1022 relatif aux dispositifs de comptage
- Décret 2015-1823 du 30/12/2015 : 80% en 2020 avec perspective de 100% d'ici 2024

Le compteur SAMM et les ondes :

Le compteur SAMM respecte toutes les normes sanitaires :

- Testé à de nombreuses reprises (par ex : à l'Agence nationale des Fréquences (ANFR), ou au Laboratoire National de métrologie et d'essai (LNE).
- Respect réaffirmé par le Conseil d'Etat dans sa décision N°354321 du 20 mars 2013

Le compteur SAMM n'utilise pas d'ondes Radio (radiofréquences) pour communiquer :

A la différence du Wifi, des téléphones portables, des GPS, de la Radio FM, du Bluetooth, qui eux communiquent dans l'air ambiant.

Il utilise le CPL (Courant Porteur en Ligne) :

C'est un signal basse fréquence (63 à 75kHz) qui circule dans le câble électrique.
Il se superpose au 50Hz.
Le CPL est déjà largement utilisé :
> pour l'envoi du signal 175 Hz (heure creuses, heures pleines) et ce depuis 50 ans
> pour usages domestiques (box internet CPL, baby phone…)

Le compteur SAMM et les ondes :

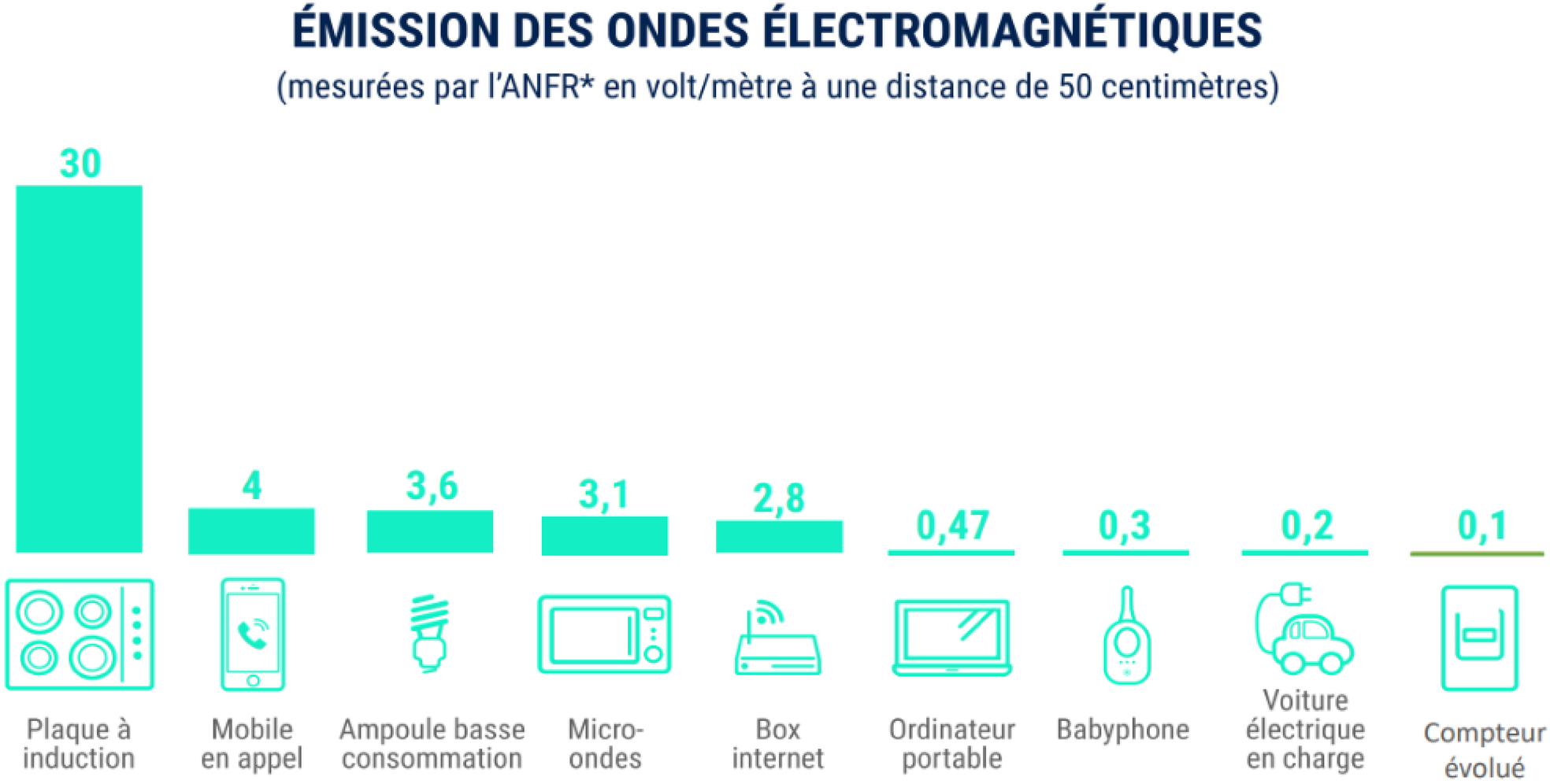

*ANFR : Agence Nationale des Fréquences, anfr.fr

Le compteur SAMM et les ondes :

Le concentrateur interroge le compteur SAMM pendant moins d'1mn par jour :

- Il utilise une puissance très faible de l'ordre d'1 Watt, comme les autres compteurs de l'ordre de 800 octets sont transmis (soit l'ordre de grandeur d'un SMS), **pendant 99,9% du temps le compteur fonctionne comme avant.**

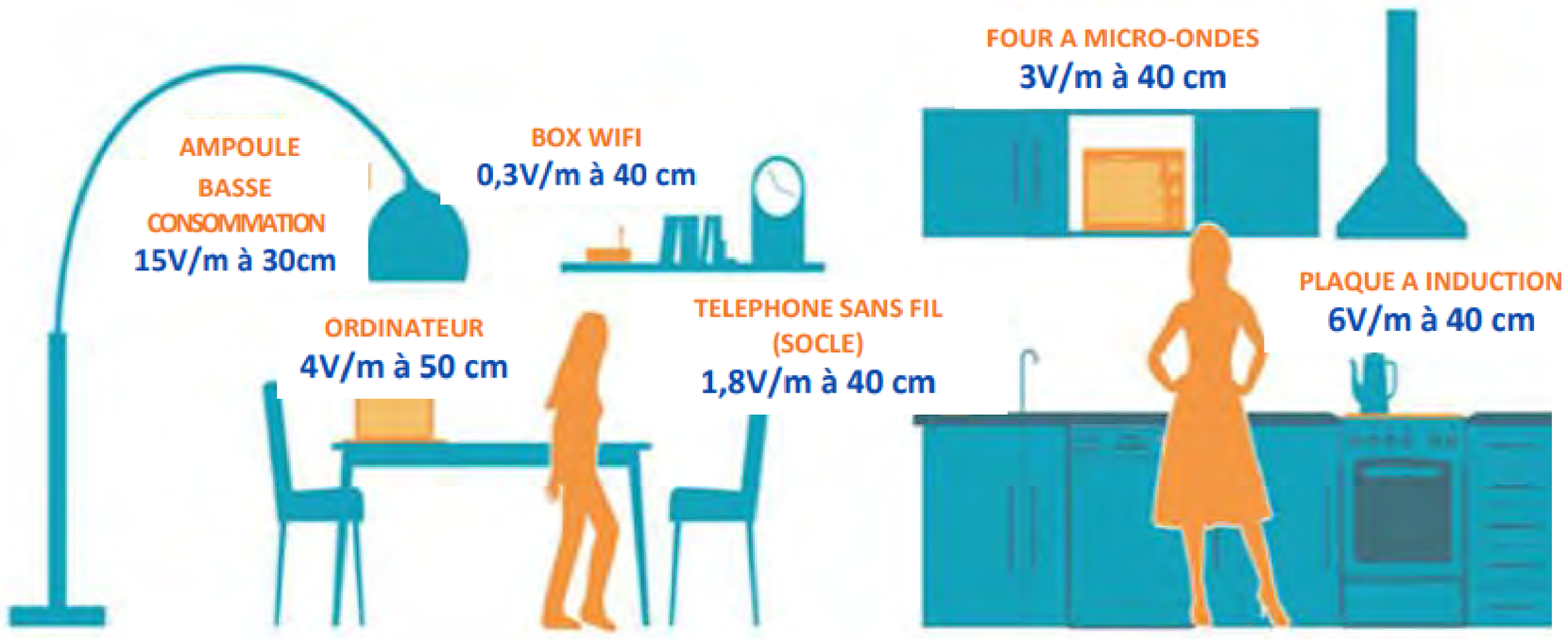

Compteur SAMM

pendant moins d'une minute par jour
0,1 V/m à 20 cm

Bien inférieur à d'autres usages domestiques

La sécurité des données :

SICAP veille scrupuleusement à la sécurité des données et au respect de la vie privée

Respect des préconisations

Respect de la vie privée

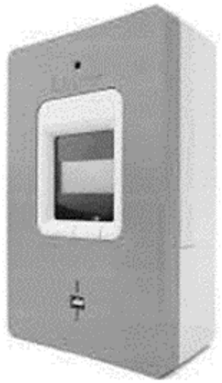

ANSSI
Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information

CNIL
Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés

Les données transmises par le compteur SAMM sont **une série de chiffres**.
L'ensemble de la chaîne de transmission est cryptée. Aucune donnée personnelle ne transite.

La question des incendies :

Le risque d’incendie n’est pas lié au type de compteur.

Le risque d’incendie est très rare, il résulte d’une mauvaise mise en œuvre avec un serrage mécanique des câbles inadapté.

Les techniciens sont formés spécifiquement et contrôlés régulièrement, ils utilisent des clés dynamométriques permettant d’assurer le serrage normé (5N.m).

Les compteurs sont testés par les constructeurs et le laboratoire SICAP.
Aucun problème d’incendie lié à des défauts intrinsèques aux compteurs n’a été observé à ce jour.

Le compteur évolué est conçu avec des matériaux “retardateurs de flammes”.

L’emploi généré par le compteur SAMM :

Des entreprises de pose

Accompagnement du changement

6 usines construites en France

Recyclage

Les compteurs communicants en Europe et dans le monde :

Le contexte de déploiement des compteurs communiants est **propre à chaque pays.** Il varie **selon plusieurs critères visant différents objectifs** :

Critères
- Politique énergétique
- Organisation de la distribution
- Propriété des compteurs
- Choix des technologies

Objectif(s) visé(s)
- Amélioration du service
- Information des clients finaux
- Meilleur fonctionnement du marché
- Maitrise de la consommation
- Optimisation du réseau

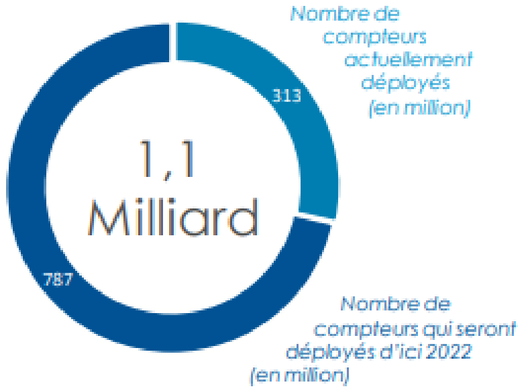

Le cas en Europe
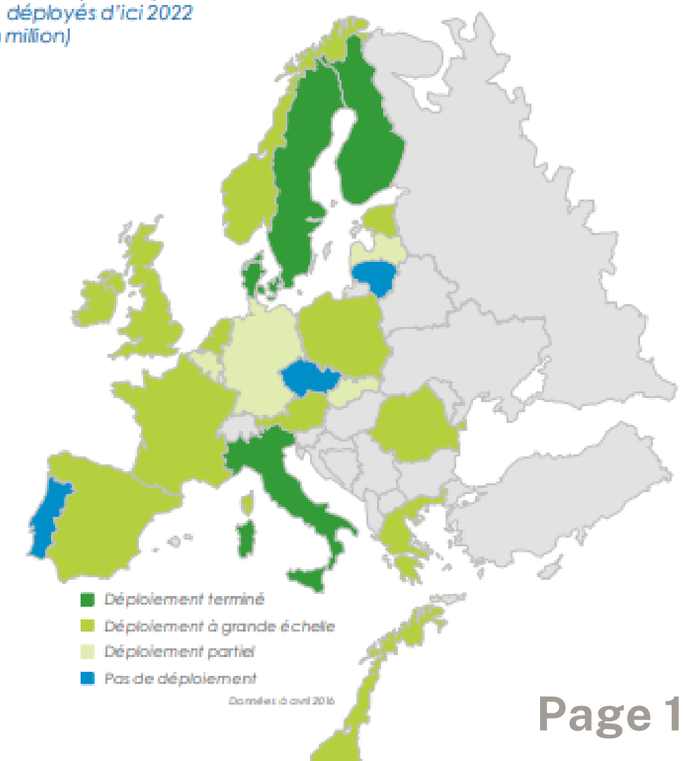
La directive Européenne **impose une installation dans au moins 80% des foyers : seize pays membres** ont décidé un déploiement à grande échelle pour 2020, voir avant pour certains. Trois de ces États ont déjà déployé la totalité de leurs compteurs communicants : la Finlande (3,1M de compteurs), la Suède (5,2M) et l'Italie (27M).